

MOTION

Les membres du Conseil de Gestion Patrimoniale (CGP) de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn (IPHB), réunis en séance exceptionnelle le 22 juillet 2016 à 14h30 en son siège de la Maison des Vallées à Oloron Sainte-Marie, après avoir longuement échangé, analysé et débattu, expriment l'avis suivant :

Considérant que le territoire de l'IPHB s'étend sur 21 collectivités des trois vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous, d'une superficie totale de 1.000 Km² sur lesquels vivent aujourd'hui moins de 6.700 habitants,

Considérant que la population est passée de 20.000 habitants à 6.700 en un peu plus d'un siècle, soit une perte de 61%,

Considérant que la vie sur le territoire est historiquement et culturellement organisée autour de la prise en charge et la valorisation de ses ressources naturelles :

- **l'herbe avec l'agropastoralisme** : ses 64.000 hectares de pâturages communaux (deux tiers de la superficie de notre territoire) où transhument chaque année 80.000 ovins, 25.000 bovins, 3.000 équins, 1.500 caprins et 3.000 ruches appartenant à plus de 1.000 propriétaires. 220 bergers et vachers dont plus de 25% de femmes, avec une moyenne d'âge qui se rajeunit, utilisent chaque année 150 cabanes pastorales, perpétuant ainsi cette activité ancestrale. Chaque été, 1,5 millions de litres de lait traités à la main en 2 mois, permettant de fabriquer plus de 250 tonnes de fromage d'estive. Activité qui permet aussi le maintien des espaces ouverts, favorise la biodiversité et contribue au maintien de paysages d'exception,
- **le bois** : 25.000 hectares de forêt communale qui assurent économie, protection (des villages et des routes), et paysages. Exploitée aujourd'hui à seulement 10% mais permet à 3 entreprises de première transformation de se maintenir, difficilement, dans nos vallées et assure environ 80 emplois.

- **l'eau** : l'utilisation majeure est l'hydroélectricité qui offre plus de 200 emplois directs et indirects et génère chaque année plus de 5 millions d'euros de recettes pour nos collectivités et produit l'équivalent, en énergie propre, de la consommation des agglomérations de Pau et Bordeaux.
- **la nature et les espaces naturels**, qui offrent au tourisme une destination privilégiée d'été et d'hiver, apportant un complément économique et des emplois indispensables à la vie dans nos montagnes.

Considérant que le territoire est identifié par la grande qualité de ses richesses naturelles de faune et de flore, de paysages et d'espaces entretenus et sauvegardés par des générations de montagnards qui ont su maintenir et prolonger cette chaîne de responsabilité pour la prise en charge du territoire en PATRIMOINE COMMUN depuis les FORS DU BEARN (au XII^{ème} siècle) jusqu'à nos jours,

Considérant que la Charte est un contrat dans lequel les signataires, maires, bergers et chasseurs se sont engagés aux côtés des conseillers départementaux et régionaux, avec l'Etat, en CONFIANCE,

Considérant que par décision de la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable du 31 juillet 2006, confirmée par décision du Tribunal Administratif de Pau du 26 mars 2009 et par décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 15 avril 2010, l'IPHB s'est vue retirée la compétence en matière de gestion et de protection de l'ours,

Constate que depuis le vote du Comité de Massif du 1^{er} juillet 2016 sur le sujet du « *plan de réintroduction d'ours dans les pyrénées* » qui s'est soldé par un avis partagé à égalité entre les favorables et les opposés, les tensions sur le sujet se sont fortement et profondément réactivées dans les territoires pyrénéens,

Constate une radicalisation des positions des uns et des autres qui raniment les vieux démons, les rancœurs, les aigreurs, divisent et déchirent déjà dans nos villages, dessinant des perspectives extrêmement néfastes pour nos vallées pyrénéennes,

Considérant l'expérience de l'IPHB et de ses membres dans ce domaine qui, dans les dernières décennies, avaient consacré beaucoup de temps, d'engagement et d'énergie pour apaiser les tensions qui s'étaient installées en Haut-Béarn autour de la population d'ours et de la cohabitation et retrouver des discussions et débats apaisés,

Considère que l'IPHB doit continuer et rester cette Maison des Vallées ouverte à tous,

Considère donc que bien que n'ayant pas été interrogée sur le sujet, elle se doit d'exprimer un **Avis totalement défavorable à tout projet d'introduction d'ours dans l'ensemble des Pyrénées** (Est, Ouest, Nord, Sud) et tout particulièrement en Pyrénées-Atlantiques et en Béarn,

Déclare que l'économie de montagne pyrénéenne, et l'économie agricole en particulier, est en grande souffrance et mérite une toute autre attention que celle d'introduire de nouveaux prédateurs,

Demande que les politiques agricoles, pastorales et forestières soient reconsidérées et adaptées aux réalités actuelles vécues par les habitants et les acteurs de la vie des vallées pyrénéennes,

Attire l'attention et s'inquiète de l'arrivée prochaine et probable du loup, déjà identifiée, prévue et notifiés dans les documents officiels des services chargés de l'environnement, et qui posera de très grandes difficultés à nos éleveurs et éleveurs transhumants ainsi qu'à l'ensemble de notre territoire,

Demande solennellement à Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer d'abandonner toute idée de plan d'introduction de nouveaux prédateurs.